

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD1159 (Rect)

présenté par  
Mme Kerbarh, rapporteure

-----

### ARTICLE 12 E

Après le mot :

« intérieure, »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« la première occurrence du mot : « de » est remplacée par les mots : « et la constatation des infractions relatives à ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.